

ATELIER NEPAD - RECOMMANDATIONS

LES EXPERTS du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, réunis pour leur 9^{ième} colloque annuel à Ouagadougou, au Burkina Faso, en septembre 2004, sur le thème de « L'évaluation environnementale, un outil pour l'évaluation du développement durable » ;

AYANT pris connaissance et analysé l'initiative environnementale NEPAD ;

SALUANT les initiatives prises par les pays africains pour intégrer les évaluations environnementales à leurs politiques nationales ;

SALUANT également les efforts de la conférence des ministres africains de l'environnement et du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) de doter l'Afrique d'un document cohérent de planification pour la protection durable de l'environnement et la lutte contre la pauvreté ;

CONSIDERANT que l'évaluation environnementale constitue un outil privilégié du développement durable ;

RECOMMANDENT aux chefs d'état, réunis à Ouagadougou, au Burkina Faso, à l'occasion de la 10^{ième} Conférence des chefs d'État et des gouvernements des pays ayant le français en partage (Sommet de la Francophonie) :

1. La mise en place d'un mécanisme permanent d'évaluation environnementale des projets et programmes du NEPAD ;
2. L'harmonisation des procédures de mise en œuvre des évaluations environnementales dans le respect des processus nationaux et régionaux ;
3. L'intégration des principes de développement durable, incluant la participation du public, dans la mise en œuvre des plans d'action du NEPAD ;
4. Le renforcement de l'information et de la sensibilisation des acteurs nationaux, sous régionaux et régionaux sur l'initiative Environnementale du NEPAD ;
5. Le renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs concernées sur la mise en œuvre du Plan d'Action Environnement du NEPAD ;
6. Le soutien et l'implication des associations sous-régionales et régionale des évaluateurs d'impact sur l'environnement, dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD ;
7. La mise en place de mécanismes souples de financement des projets et programmes du NEPAD .